

MUNSTER
Société Anonyme
5-7, Rue Munster
L-2160 Luxembourg-Stadtgrund

R.C.S. Luxembourg B19885

**Comptes annuels pour l'exercice au
31 décembre 2022**

**Aux Actionnaires de
MUNSTER
Société anonyme
5-7, rue de Munster
L-2160 Luxembourg**

Grant Thornton Luxembourg

Grant Thornton Audit &
Assurance
Société anonyme
13, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
T +352 40 12 99 1
F +352 40 05 98

RAPPORT DU COMMISSAIRE

En exécution du mandat de Commissaire que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale, nous avons contrôlé les livres et pièces comptables de la société anonyme MUNSTER pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2022.

Nous avons effectué notre mission de surveillance sur base de l'article 443-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de l'article 13 de vos statuts n'imposant pas aux Commissaires de former une opinion sur les comptes annuels. Dès lors, notre contrôle ne constitue ni une révision des comptes annuels en accord avec les Normes Internationales de Révision, ni un examen limité en conformité avec la norme IRSE 2400.

Les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2022, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration, clôturent avec un total bilan de 2.761.641,03 EUR, une perte de l'exercice à -190.951,69 EUR et sont en concordance avec les livres et les pièces comptables qui nous ont été soumis.

Nous n'avons pas de remarque à formuler sur les comptes annuels.

Luxembourg, le 19 juin 2023



Laurent DECAEN
Grant Thornton Audit & Assurance

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B19885

Matricule : 1982.2201.264

BILAN ABRÉGÉ

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 (en EUR)

Munster S.A.

5-7 rue Munster

L-2160 Luxembourg-Stadtgrund

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	0,00	0,00
I. Capital souscrit non appelé	1103	0,00	0,00
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	0,00	0,00
B. Frais d'établissement	1107	0,00	0,00
C. Actif immobilisé	1109	1.069.807,04	1.178.608,53
I. Immobilisations incorporelles	1111	24.624,49	33.499,37
II. Immobilisations corporelles	1125	1.045.182,55	1.145.109,16
III. Immobilisations financières	1135	0,00	0,00
D. Actif circulant	1151	1.689.573,39	1.522.257,12
I. Stocks	1153	629.474,42	839.311,43
II. Créances	1163	899.469,24	172.680,64
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203	899.469,24	172.680,64
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205	0,00	0,00
III. Valeurs mobilières	1189	0,00	0,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	160.629,73	510.265,05
E. Comptes de régularisation	1199	2.260,60	4.340,00
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	2.761.641,03	2.705.205,65

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : **B19885**Matricule : **1982.2201.264****CAPITAUX PROPRES ET PASSIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301 3	301 1.672.727,03	302 1.449.685,72
I. Capital souscrit	1303	303 3.718.500,00	304 3.304.507,00
II. Primes d'émission	1305	305 0,00	306 0,00
III. Réserve de réévaluation	1307	307 0,00	308 0,00
IV. Réserves	1309	309 6.197,34	310 117.697,34
V. Résultats reportés	1319	319 -1.861.018,62	320 -1.499.685,23
VI. Résultat de l'exercice	1321	321 -190.951,69	322 -472.833,39
VII. Acomptes sur dividendes	1323	323 0,00	324 0,00
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325	325 0,00	326 0,00
B. Provisions	1331	331 9.984,55	332 0,00
C. Dettes	1435 4	435 1.078.929,45	436 1.255.519,93
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1453	453 737.509,14	454 833.214,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1455	455 341.420,31	456 422.305,93
D. Comptes de régularisation	1403	403 0,00	404 0,00
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 2.761.641,03	406 2.705.205,65

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RC SL : **B19885**Matricule : **1982.2201.264****COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ**Exercice du ⁰¹ 01/01/2022 au ⁰² 31/12/2022 (en ⁰³ EUR)**Munster S.A.****5-7 rue Munster****L-2160 Luxembourg-Stadtgrund**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. à 5. Résultat brut	1651	1.618.547,81	806.788,25
6. Frais de personnel	1605 5	-1.554.851,34	-1.026.858,00
a) Salaires et traitements	1607	-1.345.793,01	-887.029,53
b) Charges sociales	1609	-208.186,02	-139.593,65
i) couvrant les pensions	1653	-113.342,33	-76.277,86
ii) autres charges sociales	1655	-94.843,69	-63.315,79
c) Autres frais de personnel	1613	-872,31	-234,82
7. Corrections de valeur	1657	-240.444,48	-226.230,80
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659	-240.444,48	-226.230,80
b) sur éléments de l'actif circulant	1661	0,00	0,00
8. Autres charges d'exploitation	1621	-4.339,94	-10.364,05

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B19885	Matricule : 1982.2201.264
--------------------------	----------------------------------

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	0,00	0,00
a) provenant d'entreprises liées	1717	0,00	0,00
b) provenant d'autres participations	1719	0,00	0,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	0,00	0,00
a) provenant d'entreprises liées	1723	0,00	0,00
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	0,00	0,00
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	1.310,01	343,26
a) provenant d'entreprises liées	1729	0,00	0,00
b) autres intérêts et produits financiers	1731	1.310,01	343,26
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	0,00	0,00
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	0,00	0,00
14. Intérêts et autres charges financières	1627	-5.823,75	-6.902,05
a) concernant des entreprises liées	1629	0,00	0,00
b) autres intérêts et charges financières	1631	-5.823,75	-6.902,05
15. Impôts sur le résultat	1635	0,00	0,00
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	-185.601,69	-463.223,39
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	-5.350,00	-9.610,00
18. Résultat de l'exercice	1669	-190.951,69	-472.833,39

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

1. Informations générales

MUNSTER (la « Société ») a été constituée le 14 octobre 1982 sous forme de Société Anonyme de droit luxembourgeois pour une durée illimitée. La Société est régie par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg. La Société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B19885.

Le siège social de la Société est établi au 5-7, Rue Munster, L-2160 Luxembourg-Stadtgrund, Luxembourg.

L'exercice comptable de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

L'activité de la Société consiste dans l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention, le développement, la gestion, la mise en valeur, la prise et la mise en location et l'aliénation, pour son propre compte de toutes propriétés ou valeurs immobilières ou mobilières, ainsi que toutes opérations immobilières, mobilières et financières directes ou indirectes, susceptibles de développer ou de favoriser son objet social.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et aux principes comptables généralement admis.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles comptables imposées par la loi du 19 décembre 2002 (modifiée le 10 août 2016), déterminés et mis en place par le Conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à certaines estimations comptables significatives. Elle demande également au Conseil d'administration d'exercer son jugement dans l'interprétation et la mise en place de certaines politiques comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir un impact significatif sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des prévisions futures jugées raisonnables dans ces circonstances.

La Société est, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice/période se terminant au 31 décembre 2021. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes ont été présentés par le Conseil d'administration, sur une base non consolidée, pour approbation lors de l'assemblée générale annuelle.

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par la Société sont les suivantes:

2.2.1 Conversion des éléments libellés en devises étrangères

La Société tient sa comptabilité en euros (EUR). Les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions exprimées dans une autre devise sont enregistrées au cours de change applicable à la date de transaction.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une autre devise sont convertis au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. À la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les autres actifs et passifs non monétaires détenus dans une autre devise sont conservés aux taux de change historiques ou réévalués aux taux de change applicables à la date de clôture, si ceux-ci sont différents du taux de change historique. Les pertes de change sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat. Les gains de change sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur réalisation.

Les avoirs en banques sont évalués au taux prévalant sur les marchés réglementés à la date de clôture du bilan. Les gains et les pertes en résultant sont comptabilisés directement en compte de profits et pertes.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains non réalisés ne sont pas enregistrés.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis en euros (EUR) au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains de change sont inclus dans les « Autres intérêts et autres produits financiers » et les pertes de changes sont incluses dans les « Intérêts et autres charges financières ».

2.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique incluant les frais accessoires directement imputables.

Lorsque la Société estime qu'une immobilisation a subi une perte de valeur à caractère durable, une réduction de valeur est effectuée de manière à refléter cette dépréciation. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire sur base de la durée de vie estimée des immobilisations. Les taux d'amortissement sont les suivants:

	Durée de vie (en années)	Taux d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques, et droits similaires	4	25,00%

2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition qui inclut les frais accessoires ou au coût de revient.

Lorsque la Société estime qu'une immobilisation a subi une perte de valeur à caractère durable, une réduction de valeur est effectuée de manière à refléter cette dépréciation. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire sur base de la durée de vie estimée des immobilisations. Les taux d'amortissement sont les suivants:

	Durée de vie (en années)	Taux d'amortissement
Constructions	10 - 27	3,70% - 10,00%
Installations techniques et machines	5 - 16,66	6,00% - 20,00%
Autres installations, outillage et mobilier	3 - 10	10,00% - 33,33%

Le droit au bail est amorti sur une période de 27 années.

2.2.4 Stocks de matières premières et consommables

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au plus bas entre leur valeur de réalisation et leur coût d'acquisition déterminé sur base du dernier prix d'achat.

Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au coût d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.5 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de correction de valeur lorsque leur recouvrement est compromis ou évalué à une valeur inférieure à la valeur nominale des créances. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

L'évaluation des créances sur clients lors de l'établissement de l'inventaire est faite d'après la situation qui existait à la date de clôture de l'exercice d'exploitation.

2.2.6 Provisions

Les provisions ont pour but de couvrir des pertes ou des dettes qui sont clairement définies concernant leur nature mais qui, à date de clôture du bilan sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date d'exigibilité.

Des provisions peuvent également être constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice en cours ou dans un exercice antérieur et qui sont clairement identifiées quant à leur nature mais qui, à date de clôture du bilan sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date d'exigibilité.

2.2.7 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

2.2.8 Chiffre d'affaires net

Le montant du chiffre d'affaires net comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services, déduction faite des rabais, remises et ristournes sur ventes, ainsi que de la taxe sur valeur ajoutée et autres impôts liés au chiffre d'affaires.

2.3 Continuité d'exploitation

Lors de la préparation de ces comptes annuels, le conseil d'administration a évalué la capacité de l'entreprise à continuer à fonctionner normalement. À la suite de cette évaluation, le conseil d'administration estime opportun d'établir ces comptes annuels sur une base de continuité d'exploitation.

3. Capitaux propres

Durant l'exercice, les capitaux propres ont été mouvementés comme suit:

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2021	3.304.507,00	6.197,34	111.500,00	-1.499.685,23	-472.833,39	1.449.685,72
Affectation du résultat de l'exercice	0,00	0,00	-111.500,00	-361.333,39	472.833,39	0,00
Augmentation de capital	413.993,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413.993,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	-190.951,69	-190.951,69
31/12/2022	3.718.500,00	6.197,34	0,00	-1.861.018,62	-190.951,69	1.672.727,03

Capital souscrit

Au 31 décembre 2022, le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 3.718.500,00 représenté par 1.500 actions d'une valeur nominale de EUR 2.479,00 chacune. Le capital est entièrement libéré.

Réserve légale

La réserve légale est dotée à hauteur de EUR 6.197,34. Sur les bénéfices nets, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital souscrit. Cette réserve ne peut pas être distribuée.

Réserve indisponible

Dans le passé, la Société avait constitué, conformément au paragraphe 8a de la législation luxembourgeoise sur l'impôt sur la fortune, une réserve indisponible correspondant à 5 fois le montant de l'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de 5 années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

Distribution de dividende

La Société n'a pas distribué de dividendes pendant l'exercice.

4. Dettes

La Société n'a pas de dettes exigibles après une période de plus de 5 ans.

5. Frais de personnel

Au 31 décembre 2022, la Société a employé en moyenne 33,33 personnes (exercice précédent: 26,39).

Munster SA a repris la majorité du personnel de Cercle Munster Asbl à partir de juillet 2021. Une partie des frais de personnel est refacturée à l'Asbl.

6. Engagements hors-bilan

Le bail emphytéotique de l'ensemble immobilier avec toutes ses appartenances et dépendances sis à Luxembourg Stadtgrund 5-7, rue Munster est donné en garantie au profit de la Banque de Luxembourg.

7. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'a été identifié.